



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
D'ARCACHON EXPANSION
Mardi 14 janvier 2025**

ETAIENT PRESENTS :

Mr FOULON Président d'Arcachon Expansion,
Mr. SOULIER (2^{ème} Vice-président),
Mr. LUMMEAUX (1^{er} Vice-président)
MME MARESCOT (3^{ème} Vice-présidente),

Mesdames BORDEDEBAT, CASSOT, CAUSSARIEU, FOULON, MAUPILE

Messieurs CAVOLI, DELEPAUX, MONS, SCAPPAZZONI, MARTINERIE, DAVID, FANARA.

A titre consultatif :

Mme. DUGENY Directrice Générale d'Arcachon Expansion,
Mme MIREMONT Responsable RH, Administratif et Finances.
Mme DREAN, Directrice Animation-Evénementiel

ETAIENT EXCUSES :

Mesdames LAFONTAINE, DUBROCA, THE.
Messieurs BONNIN, PUJOL, SEGURA, TREUIL

A titre consultatif :

Mr MASSONNET Directeur Général des Services Mairie,
Mme MALBRANQUE, Trésorière Principale
Mr DISSAUX, Directeur Culture.

EXTRAIT DE DELIBERATION N°2025011503 : PARTICIPATION PREVOYANCE

Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire des agents.

Vu la circulaire du ministère de l'Intérieur du 25 mai 2012 relative à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à la protection complémentaire de leurs agents

Dans le cadre de l'obligation de notre Convention Collective Nationale 3175, Arcachon Expansion à la suite d'une consultation a souscrit un contrat de prévoyance auprès d'APICIL PREVOYANCE depuis le 1^{er} janvier 2023.

Les taux de cotisation à partir du 1^{er} janvier 2025 sont contractuellement définis comme présentés ci-dessous :

| | |
|---------------------|--------|
| Non Cadre Tranche A | 1.30 % |
| Non Cadre Tranche B | 1.30 % |

| | |
|-----------------|--------|
| Cadre Tranche A | 2.15 % |
| Cadre Tranche B | 3.28 % |

Ce coût sera supporté exclusivement sur la part patronale d'Arcachon Expansion.

Cette délibération n'appelant aucune observation, **M FOULON**, demande au conseil d'administration de bien vouloir :

- **APPROUVER la participation au financement des cotisations pour le risque prévoyance des salariés de l'établissement selon les taux présentés ci-dessus**
- **AUTORISER Madame La Directrice Générale à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération**

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la délibération n°3 concernant la participation prévoyance.

Frédérique DUGENY
Secrétaire de séance



Pour extrait certifié conforme
Arcachon, le mardi 14 janvier 2025
Yves FOULON
Président de la Régie Arcachon Expansion

